

LE 1 1 5  
GALERIE  
D'ART

MODE D'EMPLOI



SAINT-QUENTIN

## Localisation

115 rue d'Isle 02100 Saint-Quentin.

## Objet

Accueil d'expositions artistiques (peintures, sculptures, photos, etc...).

## Exposants

Créateurs amateurs ou professionnels, associations.

## Superficie des locaux

Environ 115 m<sup>2</sup>, plus deux vitrines d'environ 6 à 9 m<sup>2</sup>.

## Mobilier mis à disposition

1 table et 1 fauteuil empire, 4 fauteuils avec housses amovibles, 44 mètres linéaires de cimaises avec 90 tringles pour l'accrochage, 4 socles de présentation, 2 chevalets en vitrine, éclairage.

## Durée d'exposition

- les locaux sont mis à disposition le jeudi à partir de 14h (état des lieux d'entrée, installation de l'exposition).
- l'exposition doit être ouverte et l'accueil du public assuré au plus tard à partir du vendredi et jusqu'au mercredi suivant (samedi et dimanche inclus), au minimum de 14 h à 19 h.
- les locaux sont restitués au plus tard le jeudi suivant à 10h (démontage de l'exposition, remise en état initial des locaux, état des lieux de sortie).

## Conditions générales d'utilisation

L'occupant est entièrement autonome.

- il procède à l'installation de ses œuvres par ses propres moyens dans le respect des lieux. Tout matériel supplémentaire à celui mis à disposition est à sa charge.
- il est libre d'organiser un vernissage, la préparation et les dépenses étant à sa charge.
- il assure l'ouverture de la galerie et l'accueil du public au minimum de 14 h à 19 h au plus tard à partir du vendredi et jusqu'au mercredi suivant (samedi et dimanche inclus).
- il veille à l'entretien nécessaire des locaux pour les maintenir en état de propreté. Un kit de nettoyage est mis à disposition à cet effet.

## Communication

La Ville participe à l'annonce de la manifestation en procédant à son inscription sur le dépliant bimestriel «Sortir à Saint-Quentin et Gauchy» et sur son site internet, sous réserve que les informations lui parviennent en temps et en heure.

## Conditions financières

Gratuité pour les amateurs, 100 euros TTC la semaine pour les professionnels.

## Formalités administratives

La demande d'utilisation de la galerie doit être confirmée par mail ou courrier à l'intention de M. le Maire, BP 345 - 02107 Saint-Quentin.

Avant de prendre possession des locaux, l'occupant s'engage à renvoyer le contrat d'occupation et le règlement intérieur dûment signés, accompagnés d'une attestation type responsabilité civile garantissant les risques inhérents au locataire pour le temps de l'occupation.

En cas d'organisation d'un vernissage, l'occupant doit faire une demande d'autorisation de buvette (à mentionner dans le mail ou courrier de demande d'utilisation des locaux).



# LE 115 GALERIE D'ART

## Réservation - Renseignements

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail:.....@.....

Qualité : artiste amateur (\*)    artiste professionnel(\*)    association (\*)

(\*)Rayer les mentions inutiles

Le cas échéant : nom de l'association, nom et prénom du représentant légal,  
adresse du siège social :

.....

.....

.....

Souhaite disposer de la galerie d'exposition LE 115 GALERIE D'ART durant la  
semaine suivante (merci de faire plusieurs propositions):

du jeudi.....au jeudi.....

ou du jeudi.....au jeudi.....

ou du jeudi.....au jeudi.....

## Contact - renseignements

Delphine CARRÉ

Direction de la Culture

Espace Saint-Jacques

14 rue de la Sellerie

02100 SAINT-QUENTIN

Tél : 03 23 06 93 71 ou E-mail : le115galeriedart@saint-quentin.fr